



2018
2019

CENTRE DE LOISIRS

Mode d'emploi

Maternels | Élémentaires | Pré-Ados | Ados



LES CENTRES DE LOISIRS MATERNELS ET PRIMAIRES

Les Centres de Loisirs sont exclusivement réservés aux enfants levalloisiens

Les Centres de Loisirs accueillent les enfants de 3 à 12 ans (maternelle à CM2 compris) le matin, le soir après la classe, les mercredis et pendant les vacances scolaires.



Le matin et le soir, les Centres de Loisirs accueillent exclusivement les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Levallois, que leurs deux parents aient une activité professionnelle ou non. Ils sont orientés vers un Centre de Loisirs ou une Maison de l'Enfance en fonction de l'école fréquentée.

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, les Centres de Loisirs sont ouverts à tous les enfants levalloisiens qui le souhaitent, y compris ceux scolarisés dans les écoles privées de Levallois ou dans des écoles extérieures à la commune, que leurs deux parents aient une activité professionnelle ou non. Ils sont orientés vers un Centre de Loisirs ou une Maison de l'Enfance en fonction de leur âge, de l'école fréquentée ou du secteur géographique de leur lieu de résidence.

Plus de 2 500 enfants sont accueillis durant l'année scolaire.

LES ÉQUIPES D'ANIMATION

Chaque équipe d'animation des dix-neuf Centres de loisirs, des deux Clubs Pré-ados, du Club Ados et du Centre de loisirs pour enfants porteurs de handicaps, L'Arkanciel, est composée d'un Directeur, d'un Adjoint et d'une équipe d'animateurs. Le nombre d'adultes pour l'encadrement des enfants est strictement conforme à la législation.

Les équipes d'animation sont constituées de Directeurs diplômés du BPJEPs et d'animateurs diplômés du BAFA (ces diplômés sont délivrés sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports).

LES PROJETS ET ACTIVITÉS

En début d'année, chaque Centre de Loisirs reçoit un agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports et élabore un projet pédagogique qui s'inscrit dans le cadre du PEDT (Projet Éducatif Territorial) de la Ville.

Les Centres de Loisirs proposent des activités d'intérieur et de plein air avec un souci permanent d'adaptation à l'âge de chaque enfant.

- Des activités culturelles : musées, expositions, débats, cinéma...
- Des activités sportives : piscine, patinoire, jeux de plein air, stage d'équitation...
- Des sorties à la journée : bases de loisirs, parcs animaliers, parcs de loisirs...
- Des activités d'expression et de création : le théâtre, la musique, la vidéo, les arts plastiques, le multimédia, la photo, les arts du cirque...

Tout au long de l'année, les programmes sont affichés dans les Centres et disponibles sur le site de la Ville, ville-levallois.fr pour informer les familles des activités et des projets en cours.

LA SANTÉ

- Un enfant présentant une affection contagieuse ne peut être accueilli.
- Un enfant légèrement malade ne peut fréquenter le Centre de Loisirs que sur présentation d'un certificat médical de non-contagion.
- Si, pour des raisons de santé, un enfant ne peut participer à une activité programmée par le Centre de Loisirs, l'équipe d'animation doit être impérativement informée.
- Les éventuelles allergies alimentaires ou habitudes diététiques très spécifiques doivent impérativement être indiquées au Directeur du Centre de Loisirs dès le premier jour d'accueil de l'enfant.
- En cas de maladie ou d'accident durant la présence en Centre de Loisirs, les parents sont immédiatement prévenus par téléphone.
- En cas de blessure ou de maladie légère, les parents informés conduiront eux-mêmes leur enfant chez le médecin.
- En cas de blessure ou de maladie plus grave, le responsable du Centre appellera le SAMU ou les Pompiers qui emmèneront l'enfant vers l'hôpital. Les parents sont tenus de se rendre auprès de leur enfant dans les plus brefs délais.

LES RÈGLES DE VIE

- Un enfant ne peut être admis dans un Centre de Loisirs maternel qu'à la condition qu'il soit propre (plus de couches).
- Les objets de valeur (bijoux, téléphone portable, console de poche...) sont interdits dans les Centres de Loisirs. La responsabilité des Centres de Loisirs ne peut être engagée en cas de détérioration ou de perte d'objets personnels de valeur.
- Il est recommandé d'éviter les vêtements de marques et de prix, les enfants participant à des activités salissantes (peinture, poterie, collage, sorties en forêt, à la campagne à Fontenay Saint-Père...). La responsabilité des Centres de Loisirs ne peut être engagée en cas de détérioration ou de perte des vêtements.
- Il est recommandé aux parents d'habiller les enfants avec des vêtements adaptés aux activités proposées et de marquer les vêtements au nom de l'enfant.

LE GOÛTER

Le soir après l'école

- Les enfants d'élémentaires doivent apporter leur goûter.
- Un goûter est servi uniquement aux enfants de maternelles facturé en sus du Centre de loisirs.

Le mercredi et les vacances scolaires

- Le goûter est prévu par les Centres de Loisirs maternels et élémentaires facturé en sus du Centre de loisirs.



LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES



- Aucun enfant ne peut être remis à une personne autre que l'un de ses parents (garde d'enfants, baby-sitter, mais également grands-parents, oncles ou tantes...) sans décharge écrite de son ou ses tuteurs légaux.
 - Aucun enfant ne peut être remis à un frère ou une sœur âgé(e) de moins de 12 ans. Une autorisation parentale est également exigée.
 - Le responsable du Centre de Loisirs est habilité à demander à toute personne, même autorisée à venir chercher un enfant, de justifier de son identité par une pièce d'identité. Cela peut également être demandé aux parents en début d'année.
 - Les enfants des Centres de Loisirs élémentaires sont autorisés à sortir seuls si les tuteurs légaux ont rempli la rubrique correspondante sur la fiche d'inscription.
- Aucune autorisation de sortie ne peut être effectuée par téléphone.

- Les parents sont tenus de donner leurs coordonnées téléphoniques afin d'être joints à tout moment, en cas de maladie ou d'accident de leur enfant.
- Il est impératif que les parents informent le responsable du Centre de Loisirs et la Direction des Affaires scolaires, en l'Hôtel de Ville, en cas de modification des coordonnées téléphoniques en cours d'année.
- Les fiches d'inscription et sanitaire de liaison doivent impérativement être remises, dûment remplies, au responsable du Centre de Loisirs dès le premier jour de présence **(aucun enfant ne sera accueilli sans ses fiches)**.
- En cas de séparation des parents, une photocopie de tous les actes officiels confiant la garde de l'enfant à l'un des parents doit être remise au responsable du Centre de Loisirs au plus tard le premier jour de présence (aucun enfant ne sera accueilli sans ces documents). Le parent ayant la garde de l'enfant doit également remettre au responsable du Centre de Loisirs une attestation autorisant à confier l'enfant à l'autre parent, s'il se présente **(aucun enfant ne sera accueilli sans cette attestation)**.
- En cas de garde partagée, un calendrier précis de l'alternance de la garde, y compris durant les vacances scolaires, doit être remis au responsable du Centre de Loisirs.

Une bonne communication permet un bon partenariat. Les responsables de chaque Centre de Loisirs sont disponibles pour répondre à l'ensemble des préoccupations des parents. N'hésitez pas à parler avec les responsables des Centres de loisirs de la journée de votre enfant, tenez-les au courant des événements pouvant marquer sa vie quotidienne, donnez-leur toute information utile à la compréhension de sa personnalité, n'oubliez aucune consigne concernant sa santé, son sommeil ou ses habitudes alimentaires.

L'ÉQUIPE DES CENTRES DE LOISIRS ET CLUBS S'ENGAGE

- À assurer à chaque enfant le meilleur accueil.
- À mettre à disposition des enfants un personnel qualifié.
- À assurer la sécurité physique et affective de chaque enfant.
- À respecter le rythme de vie de chaque enfant selon son âge.
- À contribuer au développement intellectuel et social des enfants.
- À être disponible à tout instant pour répondre aux questions des parents.

LES PARENTS S'ENGAGENT

- À inciter leur enfant à respecter les règles de la collectivité.
- À respecter les horaires d'accueil.
- À signaler tout changement de situation familiale (notamment en ce qui concerne l'autorité parentale).
- À informer à tout moment l'équipe des Centres de Loisirs des problèmes médicaux de l'enfant.
- À venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais en cas d'accident ou de maladie.
- À signaler impérativement les changements de coordonnées professionnelles ou personnelles pour pouvoir être joint à tout moment de la journée.
- À réserver le centre de loisirs avant chaque période de vacances scolaires.

LES HORAIRES

| | | |
|--|----------------|--|
| Le réveil-matin | de 8h à 8h20 | Toutes les maternelles et élémentaires publiques |
| La pause cartable | de 16h15 à 19h | - |
| Accueil des parents : maternelles et élémentaires entre 17h30 et 19h | | |

MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES

| | | |
|---|---|--|
| La journée | Accueil des enfants le matin entre 8h et 9h | Accueil des parents le soir entre 17h et 19h |
| Accueil à la demi-journée | | |
| Le matin | de 8h à 11h30 sans déjeuner | de 7h45 à 13h30 avec déjeuner |
| L'après-midi | de 11h30 à 19h avec déjeuner | de 13h30 à 19h sans déjeuner |
| Le mercredi pour l'accueil à la demi-journée (après-midi), il est impératif de prévenir par téléphone le responsable du Centre de loisirs le jour même avant 9h | | |

Pour la bonne organisation des activités et le respect du groupe, les horaires des Centres de Loisirs doivent être impérativement respectés. Des retards répétés peuvent conduire à l'exclusion de l'enfant pour une période déterminée.

IMPORTANT !

Vacances scolaires : réservation obligatoire

L'encadrement des enfants étant strictement régi par la Loi et contrôlé par les autorités compétentes, il est impératif, pour satisfaire totalement aux normes de sécurité d'encadrement, de connaître à l'avance le nombre d'enfants qui fréquenteront les Centres de loisirs durant chaque période de vacances scolaires. Les enfants dont la réservation n'aurait pas été effectuée, ne pourraient être accueillis.

Attention ! Les réservations effectuées pour les périodes de vacances scolaires seront directement facturées, incluant la présence journée, le repas et le goûter. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non présence de l'enfant, hors présentation d'un certificat médical.

RÉSERVATIONS 2018/2019

| | |
|-----------|--|
| Toussaint | du 17 septembre au 7 octobre 2018 |
| Noël | du 19 novembre au 9 décembre 2018 |
| Hiver | du 21 janvier au 10 février 2019 |
| Printemps | du 18 mars au 7 avril 2019 |
| Été | du 27 mai au 23 juin 2019 |

Réservations par Internet, ville-levallois.fr avec le code famille et le mot de passe.

ADRESSES

| Les Centres de Loisirs maternels | Les Centres de Loisirs élémentaires |
|---|---|
| Alfred-de-Musset 151 rue Danton 01 47 48 08 89 | L'Abeille (Alfred-de-Musset) 55 rue Paul-Vaillant-Couturier 01 47 15 76 95 |
| Anatole-France 98 rue Danton • 01 47 58 12 40 | Anatole-France 98 rue Danton • 01 47 58 12 40 |
| Buffon 88 rue Paul-Vaillant-Couturier 01 47 15 78 79 | Buffon 86 rue Paul-Vaillant-Couturier 01 47 15 78 77 |
| Charles-Perrault 17 rue Chaptal • 01 40 89 06 13 | Françoise-Dolto 7 rue Marius-Aufan • 01 47 59 62 93 |
| George-Sand 15 rue Baudin • 01 41 34 01 28 | George Sand 15 rue Baudin • 01 41 34 01 28 |
| Jules-Ferry 123 rue Louis-Rouquier • 01 47 37 32 57 | Jean-de-La-Fontaine 55 rue Rivay • 01 47 31 95 80 |
| Louis-Pasteur 5 rue Pasteur • 01 47 57 42 31 | Jules-Ferry 116 rue Louis-Rouquier • 01 47 15 77 70 |
| Maurice-Ravel 7 allée Youri-Gagarine • 01 47 56 94 38 | Le Petit Prince (Saint-Exupéry) 34 rue Collange • 01 55 21 42 99 |
| Saint-Exupéry 5 place du 11 novembre • 01 47 39 55 92 | Maurice-Ravel 27 rue de Lorraine • 01 47 30 21 88 |
| Jean-Jaurès 130 rue du Président Wilson 01 41 40 08 10 | |

LA CARTE LEV'ABEILLE

La carte Lev'abeille, qui sert de "cahier de présence informatique" est déjà en place. Comme pour la restauration scolaire, cette carte s'utilise dans le cadre des Centres de Loisirs. Elle doit être passée devant la borne installée à l'entrée de chaque établissement.

LES PRÉ-INSCRIPTIONS

Les enfants scolarisés dans les écoles publiques sont automatiquement inscrits au Centre de loisirs.

Seules les activités badgées et réellement fréquentées par les enfants sont facturées, à l'unité, selon les jours fréquentés, directement sur la facture Levalloisirs. Les parents n'ont donc pas besoin d'effectuer de pré-inscriptions.

Les Pré-inscriptions restent obligatoires pour les enfants scolarisés hors de Levallois ou dans des écoles privées.

Chaque année, en mai, par Internet ou par courrier, à l'aide de *l'Info Levallois Spécial Pré-inscriptions*.

LES TARIFS

Le principe du Quotient familial municipal est appliqué selon les ressources des familles, leur participation représentant moins de 2 % des frais réels assumés par la Ville.

Le coût global des Centres de loisirs (salaires et charges des animateurs, organisation des activités) pour la Ville et la Caisse des Écoles s'élève à plus de 13 millions d'euros par an. Pour répondre à la demande de nombreuses familles, une tarification unitaire personnalisée au quotient familial a été mise en place pour le Centre de loisirs.

Seules les activités, badgées et réellement effectuées par les enfants sont donc facturées. La participation de la Ville reste la même et toujours très largement supérieure à celle des autres communes des Hauts-de-Seine.

ANNÉE 2018

Les tarifs, à la présence réelle, sont fixés en fonction du calcul du Quotient Familial municipal. L'ensemble des tarifs est appliqué selon un taux d'effort identique pour l'ensemble des revenus

| | |
|--|--|
| L'accueil du matin, Le réveil matin De 0,16 euro à 0,61 euro | L'accueil du soir, La pause cartable De 0,31 euro à 1,83 euros |
| Le mercredi De 0,66 euro à 3,25 euros | Les vacances scolaires De 0,66 euro à 3,25 euros |
| Goûter : 0,42 euro | |

LE CENTRE DE LOISIRS ARKANCIEL

Levallois est l'une des rares communes en France à proposer un Centre de loisirs spécifique pour les enfants de 6 à 12 ans souffrant de troubles du comportement (reconnu médicalement). Le Centre de loisirs accueille les juniors handicapés les mercredis et durant les vacances scolaires de 8h30 à 17h30. Les jeunes ont accès à différentes activités, manuelles, artistiques, sportives, sorties... et, surtout, ont un échange régulier avec les enfants des autres Centres de loisirs. Une fête annuelle est organisée avec les parents. Le Centre de loisirs pour les juniors handicapés est exclusivement réservé aux enfants levalloisiens et est fermé au mois d'août.

LE POTAGER

Le Potager, c'est la maison de campagne des enfants levalloisiens.

À Fontenay-Saint-Père, un ravissant petit village des Yvelines, à quarante-cinq minutes de Levallois, en plein milieu du Parc national du Vexin.



Pour nos petits citoyens, les joies de la nature dans un superbe domaine clos de dix hectares avec un petit ru qui l'irrigue la propriété, des arbres centenaires, mais aussi de grandes pelouses, un potager pédagogique pour regarder pousser fruits et légumes, un petit étang (protégé) pour découvrir les poissons, des espaces pour les sports collectifs, des jeux pour les petits, des aires de camping avec barbecue... Bref, tout est prévu ! Côté maison principale, au rez-de-chaussée, l'accueil, une grande salle d'activités avec poutres et cheminée, l'infirmerie, des sanitaires (maternels et élémentaires) et des douches (pour les campeurs).

Le premier étage est adapté aux enfants de maternelles et le second à ceux d'élémentaires, avec, à chaque niveau, des poutres pour une ambiance chaleureuse, un coin-bibliothèque, des espaces de ludothèque, d'arts plastiques et des sanitaires.

Le bâtiment annexe, comprend une salle de restauration avec une grande véranda, où, même l'hiver, les enfants ont l'impression de déjeuner en plein air.

Le Potager peut accueillir 150 enfants.

Le Potager • 7 rue du Saussaye • Fontenay-Saint-Père (78) • 01 34 79 16 64

LES CLUBS PRÉ-ADOS ET ADOS

- Le Club Pré-Ados s'adresse aux jeunes de 11 à 13 ans, un âge intermédiaire et difficile, au sortir de l'enfance.
- Le Club Ados est réservé aux jeunes de 14 à 17 ans qui sont déjà presque des adultes.

Quel que soit leur âge, les Clubs leur proposent de se retrouver pour des animations et des sorties encadrées par des animateurs de la Ville.

Sorties culturelles et sportives, ateliers spécialisés (photo, informatique, arts plastiques, théâtre...) et, durant les vacances scolaires, séjours découvertes et sportifs.

Les conditions d'accueil sont identiques à celles des Centres de Loisirs.

| Horaires Club Pré-Ados | Horaires Club Ados |
|---|--|
| Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 19h. Mercredi de 9h à 19h. Samedi de 13h30 à 19h. Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 9h à 19h. | Mardi, jeudi mardi et jeudi 16h 19h et vendredi 16h 20h. Mercredi de 9h à 19h. Samedi de 13h30 à 19h. Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 9h à 19h. |
| Les Clubs Pré-Ados | Le Club Ados "L'Appart" |
| 48 rue Camille-Pelletan - 01 47 39 39 62 clubpreados1@ville-levallois.fr 7 rue de l'Aspirant-Dargent 01 47 57 49 68 clubpreados2@ville-levallois.fr | 14 rue de Lorraine 01 47 57 19 25 clubados@ville-levallois.fr |

DIRECTION DES CENTRES DE LOISIRS

38 rue Jules-Guesde

01 47 15 76 82 • centresdeloisirs@ville-levallois.fr



**Premier Adjoint au Maire délégué à la Vie scolaire,
Chargé de la Coordination générale** ■ Isabelle Balkany

Directeur de la Vie scolaire et périscolaire ■ Robin Forget
Directeur des Centres de loisirs ■ Sophie Mirot

À la date de la diffusion de ce fascicule, le plan Vigipirate est toujours en vigueur et une restriction d'accès aux locaux des Centres de Loisirs reste effective.